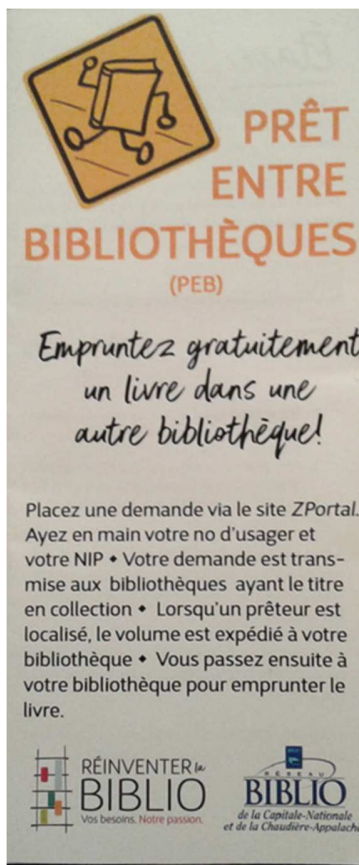


## PEB (PRÊT ENTRE BIBLIOTHÈQUES)



Pour emprunter un document non disponible à votre bibliothèque locale, vous pouvez faire une demande de PEB; vous avez accès à plus de 120 bibliothèques de la région. Les livres seront expédiés à votre bibliothèque locale.

### Règlements du PEB :

- \* Prêt d'une durée de 5 semaines
- \* Pas de renouvellement
- \* Livres audio, CD, DVD non admissibles
- \* Possibilité de 10 demandes actives en même temps

### Comment faire :

- \* Un dépliant explicatif est disponible à la bibliothèque
- \* Vous pouvez aussi demander à la bénévoles de faire la réservation pour vous